

DECLARATION SUR L'HONNEUR
(article 272 du code civil)

REVENUS MOYENS MENSUELIS	Le soussigné	Le compagnon de vie
Salaires		
<input type="checkbox"/> CDI		
<input type="checkbox"/> CDD jusqu'au.....		
Primes et indemnités non imposables		
Pensions de retraite		
BNC, BIC ou revenus agricoles		
Indemnités chômage (droits ouverts jusqu'au.....)		
Revenus des capitaux mobiliers		
Revenus fonciers		
Pension alimentaire perçue pour les enfants selon ONC		
Pension alimentaire pour soi-même selon ONC		
ou prestation compensatoire perçue sous forme de rente issue d'un autre divorce		
Allocations familiales		
Allocation logement		
Allocation jeune enfant		
RSA		
Autres revenus		
Total mensuel		

CHARGES MOYENNES MENSUELLES	Le soussigné	Le compagnon de vie
Loyer et charges locatives		
Impôt sur le revenu		
Taxe foncière/ordures ménagères		
Taxe d'habitation		
Autres impôts		
Assurance habitation		
Assurance automobile		
Assurance maladie complémentaire		
Eau		
électricité		
gaz		
Chauffage fioul, bois		
Téléphone/internet		
Téléphone portable		
Prêts à la consommation		
Prêts immobiliers		
Frais de déplacement professionnels		
Frais de déplacement privés		
CHARGES RELATIVES AUX ENFANTS	Le soussigné	Le compagnon de vie
Frais de scolarité		
Cantine		
Garderie ou nounrice ou périscolaire		
Activités sportives ou artistiques		
Téléphone portable		
Total mensuel		

PATRIMOINE PROPRE	Le soussigné	Le compagnon de vie
Actif propre		
Immeubles (nature, adresse, valeur)		
Meubles meublant (valeur globale)		
Véhicules automobiles (banque, modèle, immatriculation, valeur)		
Comptes bancaires créditeurs (banque, n° de compte, solde)		
Assurances vie (compagnie, n° de police, valeur en capital)		
Parts de sociétés (société, nombre de parts, valeur des parts)		
Participation des salariés (banque, n° de compte, montant)		
Autres actifs		
Passif propre		
Comptes bancaires débiteurs (banque, n° de compte, solde)		
Solde restant dû sur prêt immobilier (banque, n° compte, date de fin de prêt, montant restant dû en capital)		
Solde restant dû sur prêt à la consommation (banque, n° compte, date de fin de prêt, montant restant dû en capital)		
Autres dettes propres		
Total actif propre- passif propre		

PATRIMOINE COMMUN	Le soussigné	Le compagnon de vie
Actif commun		
Immeubles (nature, adresse, valeur)		
Meubles meublant (valeur globale)		
Véhicules automobiles (banque, modèle, immatriculation, valeur)		
Comptes bancaires créditeurs (banque, n° de compte, solde)		
Assurances vie (compagnie, n° de police, valeur en capital)		
Parts de sociétés société, nombre de parts, valeur des parts)		
Participation des salariés banque, n° de compte, montant)		
Autres actifs		
Passif commun		
Comptes bancaires débiteurs (banque, n° de compte, solde)		
Solde restant dû sur prêt immobilier (banque, n° compte, date de fin de prêt, montant restant dû en capital)		
Solde restant dû sur prêt à la consommation (banque, n° compte, date de fin de prêt, montant restant dû en capital)		
Autres dettes communes		
Total actif commun– passif commun		

DROITS A RETRAITE	Le soussigné	Le compagnon de vie
Date de prise de retraite		
CARSAT n° affiliation.....		
<i>Nom caisse de retraite, n° affiliation</i>		
<i>Nom caisse de retraite, n° affiliation</i>		
<i>Nom caisse de retraite, n° affiliation</i>		
<i>Nom caisse de retraite, n° affiliation</i>		
Total mensuel		

Je soussigné (*nom, prénom, adresse*)

déclare que ce document est établi en vue de sa production dans le cadre d'une procédure de divorce et **certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.**

Je déclare être marié sous le régime de :

- La séparation de biens
- La communauté réduite aux acquêts
- La communauté universelle
- La participation aux acquêts

- Sans contrat de mariage
- Selon contrat de mariage reçu le.....par Maître....., notaire,
dont je joins une copie.

Je déclare vivre :

- Seul
- En union libre depuis le.....
- Avoir.....enfants mineurs ou majeurs poursuivant leurs étude à charge.

Fait à.....le.....
signature

*Nom, prénom et
signature du compagnon*

Article 271 du code civil : « *La prestation compensatoire est fixée selon les besoins de l'époux à qui elle est versée et les ressources de l'autre en tenant compte de la situation au moment du divorce et de l'évolution de celle-ci dans un avenir prévisible.* »

A cet effet, le juge prend en considération notamment :

- la durée du mariage;
- l'âge et l'état de santé des époux;
- leur qualification et leur situation professionnelles;
- les conséquences des choix professionnels faits par l'un des époux pendant la vie commune pour l'éducation des enfants et du temps qu'il faudra encore y consacrer ou pour favoriser la carrière de son conjoint au détriment de la sienne;
- le patrimoine estimé ou prévisible des époux, tant en capital qu'en revenu, après la liquidation du régime matrimonial;
- leurs droits existants et prévisibles;
- leur situation respective en matière de pensions de retraite en ayant estimé, autant qu'il est possible, la diminution des droits à retraite qui aura pu être causée, pour l'époux créancier de la prestation compensatoire, par les circonstances visées au sixième alinéa. »

Article 272 du code civil : « *Dans le cadre de la fixation d'une prestation compensatoire, par le juge ou par les parties, ou à l'occasion d'une demande de révision, les parties fournissent au juge une déclaration certifiant sur l'honneur l'exactitude de leurs ressources, revenus, patrimoine et conditions de vie* »